

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 décembre 2023 à 17h30, à l'Hôtel de ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Yvan Côté, Maire
- M. Steeve Gauthier, conseiller
- M. Michel Cordeau, conseiller
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
- M. Luc Harvey, directeur général

ABSENCES MOTIVÉES:

- Me Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Claude Tessier, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présences et vérification du quorum
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Budget 2024 ;
 - a) Adoption du Règlement 2023-291 ;
 - b) Adoption du règlement 2023-292 ;
5. Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 ;
6. Période de questions ;
7. Levée de la séance

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 17h30.

2.- Présences et vérification du quorum

Les membres du Conseil étant présents, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que présenté.

CAE-23-12-21-01 Sur proposition de Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4.- Budget 2024

a) Présentation et adoption du Règlement 2023-291 pourvoyant à l'adoption du budget de Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2024, fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le règlement numéro 2023-291 pourvoyant à l'adoption du budget de Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2024, fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2023-291 et renoncent à sa lecture.

CAE-23-12-21-02 Il est proposé par Michel Cordeau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2023-291, tel que rédigé.

ADOPTÉ

b) Présentation et adoption du Règlement 2023-292 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2024

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le règlement numéro 2023-292 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2024.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2023-292 et renoncent à sa lecture.

CAE-23-12-21-03 Il est proposé par Michel Cordeau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2023-292, tel que rédigé.

ADOPTÉ

5.- Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

M. Michel Cordeau présente et précise le plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

CAE-23-12-21-04 Sur proposition de Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, tel que soumis.

6.- Période de questions

Aucune question

7.- Levée de la séance

CAE-23-12-21-05 Sur proposition de Yvan Duval il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 17h55.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Luc Harvey
Greffier-trésorier